

Check-list : exercice libéral en entreprise individuelle & en société

Gestion pratique et juridique

- ☐ Étudier les documents juridiques de la société : statut, règlement intérieur, pacte d'associé.
- ☐ Obtenir une lettre d'intention des associés existants pour valider votre intégration.
- ☐ Consulter un professionnel du droit et/ou un expert-comptable.

Le cumul d'une activité libérale individuelle avec l'exercice de cette même activité au sein d'une Société d'Exercice Libéral (SEL) ou une Société Civile Professionnelle (SCP) n'est pas légalement autorisé, sauf exceptions nécessitant une autorisation (article R.4113-3 du CSP).

Réorganisation professionnelle

- ☐ Analyser votre capacité à adapter votre emploi du temps pour intégrer l'activité en société.
- ☐ Évaluer la répartition des charges et les modalités d'utilisation des moyens partagés dans la société (SCM*).
- ☐ Analyser les projets de santé et subventions éventuelles dans une société à projet médical (SISA*).
- ☐ Étudier les implications financières et les éventuels retours financiers tels que les dividendes ou rémunérations (SPFPL*).
- ☐ Clarifier les responsabilités et le rôle attendu de votre profession dans la société.

Obligations administratives

- ☐ Informer l'Ordre des Médecins pour valider la compatibilité entre votre exercice libéral et l'activité en société.
- ☐ Signer l'acte d'entrée dans la société (avenant aux statuts ou cession de parts).
- ☐ Procéder à la publication dans un support d'annonces légales et déclarer la modification auprès du guichet unique (si nécessaires).
- ☐ Mettre à jour vos déclarations auprès de l'URSSAF et de la CARMF*.
- ☐ Adapter vos contrats d'assurance RCP*, assurance dommages ou multirisque professionnelle.

Conseils

- ☐ **Déontologie médicale** : vérifier que vos activités ne créent pas de conflits d'intérêts ou de situations contraires à l'éthique.
- ☐ **Organisation financière** : adapter vos finances pour gérer les charges fixes des deux structures.
- ☐ **Suivi juridique et fiscal** : vous faire accompagner pour comprendre les implications juridiques, fiscales et comptables, et éviter tout risque de requalification d'activité.

*

SCM - Société Civile de Moyens
SISA - Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
SPFPL - Société de Participations Financières des Professions Libérales
CARMF - Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France
RCP - Responsabilité Civile Professionnelle